

**«The Bike »:**

**ORBEA-Boulevard Uni A10**



**Heures d'ouverture / Horarios /  
Opening hours/ Öffnungszeit:**

**Tous les jours de la semaine de/  
Cada día de la semana de/  
All week round from/  
Montag bis Sonntag von/**

**8h-21h**

Horaires valable jusqu'en :

Octobre 2012

## CONDITIONS GENERALES DE LA LOCATION DE VELOS

### 1> Conditions d'utilisation

Les locataires de cycles et de matériel vélos sont tenus d'en faire bon usage et de respecter les consignes de sécurité en vigueur.

Préalablement à la mise à disposition du bien, son locataire doit en vérifier l'état général (propreté, panier, antivol, selle, etc...) et en particulier la partie sécurité (freins, éclairage, catadioptrés, sonnette). Le cas échéant, le locataire est tenu de signaler immédiatement au personnel de A2R les détériorations et/ou dysfonctionnements du cycle. Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée, les cycles et accessoires seront considérés être en parfait état lors de leur location.

Un exemplaire du contrat est remis au locataire lors de la mise à disposition des cycles.

Le détail des biens loués et les remarques du locataire figurent sur ce document.

La non restitution dans un délai de 24h après les dates et heures prévues du (ou des) biens entraîne l'encaissement de la caution.

### 2> Responsabilité du locataire à l'égard de A2R

Le locataire sera tenu responsable de tous les dommages causés aux cycles et aux accessoires pendant la période de location, qu'il en soit ou non l'auteur.

En cas de dégât matériel, le locataire sera tenu de payer à A2R la valeur des pièces endommagées, selon les prix affichés dans le bureau d'accueil A2R.

Les cycles et accessoires sont loués en bon état de propreté, sauf conditions météo défavorables ils devront être rendus dans un état identique. En cas contraire un nettoyage pourra être facturé selon les prix affichés dans le bureau d'accueil A2R.

### 3> Responsabilité du locataire à l'égard des tiers

Le locataire est tenu responsable de l'utilisation du cycle pendant toute la durée de location. A ce titre il est responsable de tous les dommages corporels et/ou matériels subis ou causés à des tiers lors de son utilisation, qu'il en soit ou non l'auteur.

### 4> Assurance

Le locataire devra être assuré en responsabilité civile. La responsabilité de A2R ne pourra pas être recherchée en cas de défaut d'une telle assurance.

### 5> Effet du contrat

La location des cycles entraîne l'adhésion au présent contrat, l'acceptation de toutes les clauses incluses, ainsi que les consignes de sécurité citées ci-dessous. Le vol, la perte ou le non retour des biens entraînent l'encaissement de la caution.

### Consignes de sécurité

Vérifier le bon état des cycles et accessoires, ainsi que l'éclairage. N'hésitez pas, avant de quitter le site de location, à nous signaler tout défaut.

Informez-vous sur l'utilisation du système antivol, celui-ci, quand il n'est pas antivolé, doit être systématiquement fixé sur son emplacement d'origine.

Le transport d'une personne sur la porte bagage est formellement interdit.

**Pour la sécurité nous vous conseillons le port du casque.**

**DÉCOUVREZ LA VOIE VERTE**

**DESCUBRA LA VÍA VERDE**



**DISCOVER THE GREEN WAY**

**ENTDECKEN SIE DEN GRÜNEN WEG**

